

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 31 mars 2023</b>	<b>N° 2023-187</b>

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST  
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE  
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53  
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53  
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30  
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32  
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53  
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25  
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 31 mars 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction voirie ouvrages d'art  <b>Service ouvrages d'art</b>	<b>N° 2023-187</b>

---

**Convention avec la SNCF Réseau portant sur les modalités de gestion et de maintenance de l'ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées dénommé Pont de la Palombe - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bordeaux Euratlantique créé par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2013, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique a assuré la maîtrise d'ouvrage du pont Amédée Saint Germain-Armagnac dit « pont de la Palombe ».

Ce nouveau pont, intégré au projet urbain Saint-Jean / Belcier permet :

- la circulation de ligne de Transport en commun en site propre (TCSP) de bus et bus express,
- la mise en place du « ring », plan de circulation en lien avec le pont du Guit,
- le désenclavement du secteur Amédée St-Germain.

Il est constitué de plusieurs ouvrages :

- le « Franchissement » des voies ferrées,
- le prolongement jusqu'à la rue Amédée St-Germain par la « Liaison rue »,
- les rampes d'accès au secteur Amédée via la « Rampe des Ateliers » et la « Rampe de la renversante »,
- la rampe d'accès au secteur Armagnac via la « Rampe Armagnac ».

Par délibération n°2022/97 en date du Conseil du 28 janvier 2022, le Conseil de Bordeaux Métropole a accepté la mise à disposition de cet ouvrage dans l'attente de sa cession en pleine propriété.

La mise à disposition de l'ouvrage de franchissement principal, liaison rue et rampes d'accès Armagnac et renversante a été réalisée par procès-verbal en date du 1er juillet 2022 en vue de son ouverture à la circulation à cette même date.

Cet ouvrage de franchissement est situé à l'intersection d'un réseau autoroutier et d'un réseau ferré.

L'occupation du domaine ferroviaire fera l'objet d'une convention de superposition d'affectation.

En parallèle, la convention ci-annexée a pour objet de définir les modalités de gestion et de maintenance et l'organisation des travaux sur ces ouvrages entre la SNCF Réseau et Bordeaux Métropole.

Dans le cadre de la programmation des opérations de maintenance et de démolition sur l'ouvrage d'art à effectuer par Bordeaux Métropole, la convention prévoit que "la Collectivité publique prend en charge le coût des interventions de SNCF Réseau au titre de la sécurité ferroviaire, ainsi que la réservation éventuelle des sillons. Ces éléments seront formalisés au travers d'un contrat spécifique à l'opération concernée".

La convention prévoit également que "la SNCF Réseau prend en charge le coût des études et/ou interventions de Bordeaux Métropole nécessaires à la réalisation des interventions de maintenance et de travaux sur son périmètre ainsi qu'à la prise en charge de l'impact occasionné par une déviation de circulation du délégataire de transport public. Ces éléments seront formalisés au travers d'un contrat spécifique à l'opération concernée".

Elle entre en vigueur à compter de la date de sa dernière signature par les Parties et prendra fin de plein droit en cas de disparition de l'Ouvrage d'art.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.311-6,

**VU** le protocole cadre Saint-Jean / Belcier en date du 10 juillet 2012 portant sur la réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean / Belcier,

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 portant création de la ZAC Saint-Jean / Belcier,

**VU** la délibération du Conseil de communauté n°2013/0935 du 20 décembre 2013 approuvant le projet de programme des équipements publics de la ZAC Saint-Jean Becier,

**VU** la délibération métropolitaine n°2022/97 en date du 28 février 2022 relative à la mise à disposition de Bordeaux Métropole du pont de la Palombe,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** ce projet de convention a pour objet de définir les modalités de gestion et de maintenance et l'organisation des travaux, sur l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée dit pont de la Palombe, entre la SNCF Réseau et Bordeaux Métropole,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention sur les modalités de gestion et de maintenance de l'Ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées dénommé Pont de la Palombe, annexée au présent rapport,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4 :** de déléguer à Monsieur le Président la compétence pour signer les contrats spécifiques rappelés dans le rapport, à intervenir dans le cadre des travaux qui seront réalisés par Bordeaux Métropole et ceux qui seront réalisés par la SNCF réseau dans le cadre des opérations de travaux programmés par la SNCF ou par Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 AVRIL 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 AVRIL 2023</b>	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS